



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/097

**OBJET : VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS POUR LA
RÉVISION DU SCHÉMA DIRECTEUR DES RISQUES
INONDATION PAR LES EAUX PLUVIALES ET ZONAGE
D'ASSAINISSEMENT DE CABANAC-ET-VILLAGRAINS**

Nombre de Conseillers en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 32

Nombre de Conseillers présents et représentés : 43

Quorum : 23

Date de convocation : 5 mai 2023

Date d'affichage de la convocation au siège : 5 mai 2023

Secrétaire de séance : Bruno CLÉMENT

Le 11 mai de l'année deux mille vingt-trois à 18h30

à Martillac – Salle du conseil

Séance en présentiel exclusivement

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte.

Les procès-verbaux des 23 mars, 4 et 12 avril sont adoptés à l'unanimité.

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		TALABOT Martine (Maire)	P	
BARRÈRE Philippe (Maire)	E	Mme LAGARDE	CLAIR Jean-Georges (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	P		PEREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	P		BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	P	
DUMESNIL Mickaël	E	Mme TALABOT	GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	P	
CAUSSÉ Anne-Marie	E	M. CLAIR	MOUCLIER Jean-François	A	
COUBRA Lionel	A		PERPIGNAA GOULARD Véronique	P	
BOURROUSSE Michèle	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	E	Mme PERPIGNAA GOULARD
GACHET Christian	P		VIGUIER Marie	P	
MÉRIAU Stéphane	P		LIBREAU Micheline	P	
MONGE Jean-Claude	P		SIDAOUI Alain	P	
SAUNIER Catherine	E	Mme BOURROUSSE	CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	E	M. CHEVALIER
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	P		BÉTENCOURT Catherine	E	Mme BURTIN-DAUZAN
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	P	
MARTINEZ Corinne	E	M. FATH	FAURE Christian	E	M. LEMIRE
SOUBELET Véronique	E	M. DUFRANC	GIRAUDEAU Isabelle	E	M. CLÉMENT
AULANIER Benoist	P				

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/097

OBJET : VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS POUR LA RÉVISION DU SCHÉMA DIRECTEUR DES RISQUES INONDATION PAR LES EAUX PLUVIALES ET ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DE CABANAC-ET-VILLAGRAINS

Vu les statuts de la CCM et notamment l'article 3-1-5 « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations », l'article 3-2-2 sur la création, la gestion et l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L. 2226-1 mettant à la charge des communes le service public de la gestion des eaux pluviales urbaines, R. 2226-1 définissant ses modalités d'organisation et de fonctionnement,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5214-16 V relatif au fonds de concours,

Vu la délibération N°2021/068 en date du 8 avril 2021 portant sur la mise en place d'un fonds de concours pour l'accompagnement des communes dans la gestion des eaux pluviales,

Vu la délibération N°2021/109 du 8 juillet 2021 portant sur l'attribution du fonds de concours pour la révision du schéma directeur des risques inondation par les eaux pluviales de la commune de Cabanac-et-Villagrains,

Vu la délibération N°2021/174 du 25 novembre 2021 précisant le règlement d'attribution des fonds de concours,

Vu la délibération N°2022/166 du 08 décembre 2022 portant sur la révision du règlement d'attribution des fonds de concours,

Vu l'avis de la commission « Régimes hydrauliques » du 25 avril 2023,

Considérant l'avis favorable du Bureau,

EXPOSE

Les phénomènes pluvieux importants de mai et décembre 2020 qui ont fortement impactés Cabanac-et-Villagrains, ont mis en évidence la nécessité, pour la commune, d'anticiper ce type d'évènement.

A cette fin, la commune a décidé de réaliser la révision de son Schéma Directeur des risques inondation par les eaux pluviales et du zonage d'assainissement. L'objectif de cette étude était de :

- Diagnostiquer les insuffisances du réseau d'eaux pluviales,
- Proposer des actions permettant de réduire ces insuffisances,
- Préparer les évènements d'intensité supérieure à celle du dimensionnement des ouvrages en place.

Par délibération du 8 juillet 2021, la CCM a accordé sa participation financière au projet, via le fonds de concours destiné à l'accompagnement des communes dans le cadre de leur gestion des eaux pluviales.

La Communauté de Communes a donc attribué une aide financière d'un montant prévisionnel de 2 284 € sur le montant total du projet global de 22 840 € HT. Ce montant représentait 33 % de l'autofinancement de la commune après déduction des participations du Département et de l'Agence de l'Eau respectivement à hauteur de 4 568 € et 11 420 €.

Suite à l'achèvement des études, la commune de Cabanac-et-Villagrains a déposé auprès de la CCM, en février 2023, une demande de versement du montant prévu initialement pour ce projet.

A la réception des décomptes définitifs, les dépenses totales pour le projet global s'élèvent à 24 298 € HT.

Après analyse des pièces fournies par le demandeur, la CCM accorde le versement de la subvention à la commune de Cabanac-et-Villagrains pour la réalisation de son Schéma Directeur des risques inondation par les eaux pluviales, dans les conditions définies par le règlement d'attribution de fonds de concours.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/097

OBJET : VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS POUR LA RÉVISION DU SCHÉMA DIRECTEUR DES RISQUES INONDATION PAR LES EAUX PLUVIALES ET ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DE CABANAC-ET-VILLAGRAINS

Le plan de financement correspondant aux décomptes définitifs transmis par la commune de Cabanac-et-Villagrains est le suivant :

Plan de financement – Commune de Cabanac-et-Villagrains – Révision du schéma directeur des risques inondation par les eaux pluviales et zonage d'assainissement			
Révision du schéma directeur des risques inondation par les eaux pluviales et zonage d'assainissement	24 298,00 €	Département	4 568,00 €
		Agence de l'Eau Adour-Garonne	11 420,00
		CC de Montesquieu	2 284,00 €
		Autofinancement	6 026,00 €
TOTAL	24 298,00 €	TOTAL	24 298,00 €

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Autorise le Président à verser l'aide financière d'un montant définitif de 2 284 € à la commune de Cabanac-et-Villagrains pour la révision du schéma directeur des risques inondation par les eaux pluviales et zonage d'assainissement,
- Autorise le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne réalisation de cette opération et notamment à signer tous actes et documents,
- Prévoit les crédits nécessaires au budget afférent.

Fait à Martillac, le 11 mai 2023

Bruno CLÉMENT
Secrétaire de séance



Bernard FATH
Président de la Communauté de
communes de Montesquieu

Envoyé en préfecture le 23/05/2023

Reçu en préfecture le 23/05/2023

Publié le

ID : 033-243301264-20230511-2023_097-DE

